

V.A.E.

Validation des Acquis de l'Expérience



Validation des Acquis de l'Expérience

PUBLIC CONCERNE

Toute personne, quel que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation.

Toute personne en faisant la demande auprès de la MFR/CFTA.

OBJECTIFS

Prestation d'accompagnement pour l'obtention de la VAE.

Aide méthodologique pour l'élaboration du dossier VAE.

Préparation à l'entretien avec le jury.

Mise en situation professionnelle.

Faire reconnaître son métier par un diplôme.

PRÉ-REQUIS

- Justifier d'au moins un an d'expérience (salariée, non salariée, bénévole, de volontariat ou relevant d'une période de formation en milieu professionnel) en rapport direct avec la certification visée.
- Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

DATES / DELAI D'ACCÈS

Tout au long de l'année mais respecter 2 mois d'instruction et de déposer le dossier de validation 8 semaines avant le jury de validation prévu. Délai d'un an pour déposer le dossier.

Dans un délai de 3 semaines, la MFR/CFTA est en capacité de proposer un accompagnement (comme mentionné dans le devis).

CONTENU DE LA FORMATION

Décoder le référentiel professionnel du diplôme ou du titre demandé avec le candidat.

Expliquer les attendus du dossier de validation.

Aider le candidat, à partir d'un entretien individuel, à choisir les tâches et activités à décrire afin de mettre en évidence au vue des emplois occupés et des activités professionnelles, les compétences, les aptitudes et les connaissances acquises.

Conseiller à la rédaction du dossier, suivi, élaboration, précisions demandées, relecture.

Préparer le candidat à l'entretien avec le jury : expliquer les objectifs de l'entretien, entraînement oral.

Préparation organisée 2 mois précédant le passage en jury.

V.A.E.

Validation des Acquis de l'Expérience

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Accompagnement individualisé ou collectif si même titre visé.

Capitalisation de l'expérience professionnelle pour réponse aux exigences de la certification proposée.

Livret 1 : demande de recevabilité

Livret 2 : constitution du dossier de validation.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES VISÉES

Selon la certification visée : à voir lors de l'entretien et la fiche RNCP.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Au sein de la MFR/CFTA :

- Mise en situation de l'entretien avec le jury.
- Mise en situation professionnelle.

Dans le cadre de la VAE :

- Premier jury = entretien de 30 minutes et validation totale ou partielle.
- Si validation partielle = dossier complémentaire, deuxième jury et validation totale ou partielle.
- Si validation partielle = inscription à l'examen en épreuves terminales.

Si nécessaire, analyser les décisions et préconisations du jury afin de préparer l'évaluation complémentaire.

Faire le bilan avec le candidat.

SUIVI DE L'ACTION

Feuilles d'emargement.

Mise en place d'outils (état de présence, fiche d'entretien, tests).

ACCESSIBILITÉ

Les salles de cours et les espaces de vie sont accessibles aux personnes en situation de handicap (contactez notre référent handicap)

MÉTIERS VISÉS/POURSUITE D'ÉTUDES

Suivant la certification proposée :

- Réorientation professionnelle.
- Montée en compétence dans l'entreprise.
- Poursuite d'études.
- Reprise d'études.

TARIFS/HEBERGEMENT

Formation : 40,00 € / heure en centre

Frais d'hébergement et de restauration : nous contacter.

CONTACTS

CFA/MFR-CFTA
25, rue Pierre Neveu
61600 LA FERTE-MACE



02.33.30.68.50



cfp.ferte-mace@mfr.asso.fr



<http://www.mfr-cfta-ferte.fr/> <https://>



www.facebook.com/mfrlaferte/

Référent handicap :

Mickaël CHATELAIS - 02.33.30.68.50

Mickael.chatelais@mfr.asso.fr